



Commune d'Aigun (04510)

**NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019
ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être disponible sur le site internet de la collectivité lorsque celui-ci existe. Cette note répond donc à cette obligation.

Les comptes administratifs 2019 ont été votés les 24 février 2020 par l'équipe municipale de M. Daniel JUGY et le budget primitif 2020 a été adopté le 23 juin 2020 par le nouveau Conseil municipal.

Le Centre communal d'action sociale a voté le budget primitif 2020 le 27 juillet dernier.

Les documents budgétaires peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ces budgets ont été établis suite à la réunion de la Commission des Finances du 11 juin 2020.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

a) Le compte administratif 2019

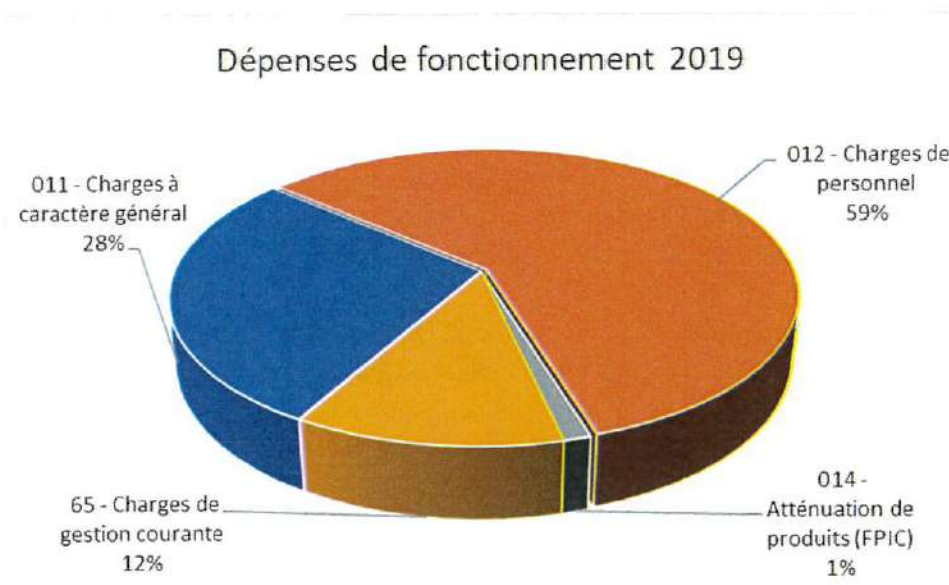
La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	218 734.58 €	Excédent reporté	399 374.04 €
Dépenses de personnel	458 666.31 €	Recettes des services	57 376.43 €
Autres dépenses de gestion courante	92 832.90 €	Impôts et taxes	879 423.01 €
Dépenses financières	0.00 €	Dotations et participations	165 578.77 €
Dépenses exceptionnelles (annulation de titres)	0.00 €	Autres recettes de gestion courante (licence IV)	2 308.85 €
Autres dépenses (FPIC)	9 447.00 €	Recettes exceptionnelles	319.86 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Autres recettes	25 650.89 €
Total dépenses réelles	779 680.79 €	Total recettes réelles	1 130 657.81 €
Ecritures d'ordre	0.00 €	Ecritures d'ordre	0.00 €
Total général	779 680.79 €	Total général	1 130 657.81 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les crédits scolaires, etc.

En 2019, les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport à l'année 2018 (+ 1.82%), démontrant ainsi la volonté de maîtriser les dépenses courantes.

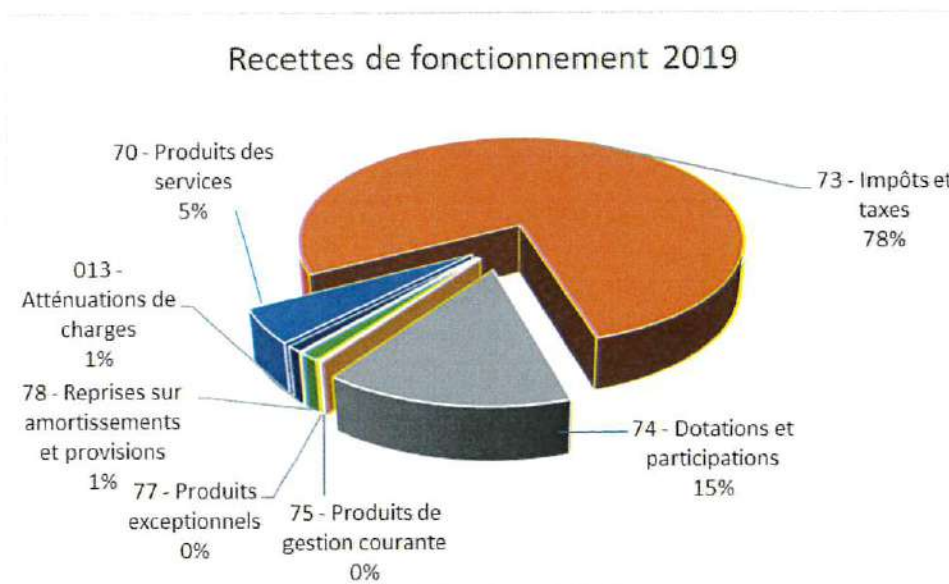


Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, garderie, redevances d'occupation du domaine public, etc.), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement des collectivités ont beaucoup baissé du fait de la diminution des aides de l'Etat. Pour Aiglun, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est passé de 161 041 euros en 2015 à 105 005.00 euros en 2019 (- 35%). Pour 2020, le produit attendu est de 100 151 euros.

Les impôts et taxes représentent plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement.

En 2019, le montant des recettes réelles s'élève à 1 130 657.81 euros.



Avec le résultat reporté de 2018, la section de fonctionnement présente donc en 2019 un **résultat excédentaire de 750 351.06 euros.**

b) Le budget primitif 2020 du budget principal

Le budget primitif reprend les résultats de deux comptes administratifs 2019 puisque les compétences eau et assainissement ont été transférées à Provence Alpes Agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Conformément à la délibération D03 du Conseil municipal du 24 février 2020, la totalité de l'excédent de la section d'exploitation du budget eau et assainissement au 31 décembre 2019 est transférée à Provence Alpes Agglomération et une partie de l'excédent d'investissement également selon le tableau suivant :

Budget SEA 2019 Sections	Excédents constatés au 31.12.2019	Montants transférés à Provence Alpes Agglomération	Montants repris au budget principal 2020 de la Commune
Exploitation 002	80 538.88 €	80 538.88 €	/
Investissement 001	782 918.61 €	93 000.00 €	689 918.61 €

Concernant le budget principal, il indique que le résultat de fonctionnement au 31 décembre 2019 s'élève à 750 351.06 €. Dans sa séance du 23 juin 2020, le Conseil municipal a décidé :

- de conserver en fonctionnement (compte 002) la somme de 550 351.00 €
- d'affecter en investissement (compte 1068) la somme de 200 000.00 €

Par ailleurs, le Conseil municipal a pris plusieurs décisions face aux conséquences économiques de l'épidémie du covid-19. Ainsi, afin d'aider les administrés, les entreprises et les commerces locaux, le 23 juin 2020 ont été décidées les mesures suivantes :

- Baisse des taux communaux du foncier bâti et non bâti engendrant une perte de recettes de fonctionnement d'environ 94 000 €.

	Taux 2019	Taux 2020
Foncier bâti	21.00%	15.00%
Foncier non bâti	48.33%	34.52%

- Exonération de trois mois de loyers des commerces des Romarins (cabinet médical, bar « le 4 Tiers » et salon de coiffure) et d'un trimestre de la licence IV du bar « le 4 Tiers » engendrant une perte de recettes de fonctionnement de 6 800 € environ.
- Contribution de la Commune au fonds national de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie covid-19 à hauteur de 5 000 €. Cette subvention sera amortie en une échéance en 2021.
- Concernant les associations, 40 000 € de crédits ont été inscrits au budget afin de pouvoir verser les subventions de fonctionnement malgré l'arrêt des activités en raison du confinement et des mesures sanitaires :
 - o Union sportive et culturelle d'Aiglun : 18 800 € dont 9 000 € de subvention pour l'animateur football ; 6 500 € de fonctionnement pour la section football ; 3 300 € de fonctionnement pour les autres sections.
 - o Amicale du personnel communal d'Aiglun : 2 800.00 €
 - o Association départementale des restaurants et des relais du cœur : 600.00 €
 - o Association des donneurs de sang bénévoles d'Aiglun – Mallemoisson : 600.00 €

- o Association dignoise des combattants et victimes de guerre : 100.00 €
- o Bienvenue à la Ferme : 400.00 €
- o Secours populaire français 04 : 100.00 €
- o Association française des sclérosés en plaques : 200.00 €
- o Comité départemental de la prévention routière : 300.00 €
- o Groupement de développement agricole des Duyes et Bléone : 50.00 €
- o Les Amis du Vieil Aiglun : 600.00 €
- o Ligue contre le cancer : 600.00 €
- o La Croix Rouge française (Digne-les-Bains) : 600.00 €
- o Association locale ADMR Duyes-Bléone : 500.00 €
- o Association familiale La Populaire : 500.00 €
- o Association les Gais Lurons : 600.00 €
- o Association musique Duyes-Bléone : 300.00 €

D'autres dossiers de demandes pourront être examinés lors d'une prochaine séance du Conseil, toutes les associations n'ayant pu réunir leur assemblée générale à ce jour. Pour rappel, les subventions ne sont versées qu' à condition que toutes les pièces requises soient fournies.

- Concernant le Centre communal d'action sociale, 4 945.00 € de subvention du budget principal viendront abonder le budget 2020 du CCAS pour organiser les actions seniors notamment.

BUDGET PRINCIPAL 2020

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Dépenses courantes	450 000	Excédent brut reporté BP	550 351
		Excédent brut reporté SEA	80 538
Dépenses de personnel	610 000	Recettes des services	70 000
Autres dépenses de gestion courante	150 000	Impôts et taxes	719 971
Dépenses exceptionnelles	95 000	Dotations et participations	143 029
Autres dépenses	20 000	Autres recettes de gestion courante et remboursement rémunération du personnel	32 000
Dépenses imprévues	80 000	Recettes exceptionnelles	2 000
Total dépenses réelles	1 405 000	Total recettes réelles	1 597 889
Ecritures d'ordre Virement à la section d'investissement	222 889	Ecritures d'ordre	30 000
Total général	1 627 889	Total général	1 627 889

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions de l'Etat pour la création d'une aire de jeux). L'excédent de fonctionnement reporté et affecté en investissement, le résultat d'investissement reporté, le solde des restes à réaliser et le virement de la section de fonctionnement viennent également alimenter les recettes.

a) Le compte administratif 2019

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Immobilisations corporelles : mobilier, équipements, travaux de voirie, etc.	209 544.01	FCTVA	41 727.00
Travaux en cours : fin des travaux de mise en accessibilité des bâtiments, travaux d'aménagement du cimetière et de rénovation énergétique du groupe scolaire	1 007 059.41	Taxe aménagement	3 334.84
		Mise en réserve	100 000.00
		Subventions	241 654.28
Total dépenses réelles	1 216 603.42	Total recettes réelles	386 716.12
Ecritures d'ordre	0.00	Ecritures d'ordre	0.00
Total général	1 216 603.42	Total général	386 716.12

Le résultat de l'exercice 2019 de la section d'investissement est donc déficitaire (- 829 887.30 euros). Ajouté au résultat reporté des exercices précédents, ce résultat redevient positif : + 2 593 340.31 €

L'endettement de la Commune est nul depuis plusieurs années.

En section d'investissement, les crédits sont importants et permettent d'engager les opérations nécessaires sans avoir recours à l'emprunt. Toutefois, la Commune sollicite des subventions dès lors que cela est possible.

L'année 2019 a été riche en opérations de travaux : travaux d'aménagement et de mise en accessibilité du cimetière (448 230.72 €), travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire (582 546.05 €), extension du bâtiment des services techniques municipaux (75 656.05 €), remplacement de deux ponts à la Treille et au ravin de l'Hubac (14 571.00 €), travaux de voirie (12 438.42 €), acquisition de matériel (21 490.66 €).

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 1 161 000 euros et en recettes à 424 000 euros.

b) Le budget primitif 2020

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté du budget principal	1 161 000	Virement de la section de fonctionnement	222 889
Nouveaux crédits	3 399 047	FCTVA	150 000
		Mise en réserve	200 000
		Taxe aménagement	2 000
		Subventions crédits reportés	424 000
Dépenses imprévues	160 000	Subventions nouveaux crédits	460 900
Contribution fonds national solidarité entreprises / covid19	20 000	Créances TVA (SAUR / budget eau et assainissement)	27 000
Excédents résultats 2019 service eau potable transférés à l'agglomération	93 000		
Total dépenses réelles	4 833 047	Total recettes réelles	1 486 789
Ecritures d'ordre	50 000	Ecritures d'ordre	20 000
		Excédent reporté budget principal	2 593 340
		Eau et assainissement	782 918
Total général	4 883 047	Total général	4 883 047

Compte tenu du renouvellement du Conseil municipal et de son installation tardive, en 2020 seront achevées les opérations d'investissement ayant débuté en 2019 et étant non achevées : travaux du cimetière, remplacement des ouvrages de franchissement travaux du groupe scolaire, vidéoprotection. Des travaux de voirie seront également réalisés au fur et à mesure des besoins, ainsi que de l'acquisition de matériel spécifique.

BUDGET DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

I. La section d'exploitation

a) Le compte administratif 2019

Les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif ont été confiés à la SAUR depuis 2011 via une délégation de service public. L'entretien courant des réseaux et des infrastructures fait partie de sa mission, si bien que la section d'exploitation ne comporte que peu d'opérations réelles en dépenses, et essentiellement des écritures d'ordre (amortissements).

Le 24 juillet 2019, le Conseil municipal a décidé d'effectuer une rupture anticipée de ses contrats avec la SAUR afin que la régie de Provence Alpes Agglomération puisse gérer directement les réseaux et ouvrages au 1^{er} janvier 2020, en vertu du transfert de compétences.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	0.00	Reprise provisions contentieux	30 000.00
Dépenses de personnel	0.00	Recettes des services	60 421.43
		Droit raccordement asst	8 000.00
		Primes Agence de l'Eau	5 072.52
Total dépenses réelles	0.00	Total recettes réelles	103 493.95
Ecritures d'ordre	49 821.00	Ecritures d'ordre	22 869.38
Total général	49 821.00	Total général	126 363.33

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des surtaxes communales (0.40 € le m³ pour l'eau et 0.30 € le m³ pour l'assainissement), aux droits de raccordement au réseau d'assainissement collectif (2 000 € par branchement et logement) et aux primes versées par l'Agence de l'Eau valorisant le traitement des déchets effectué par la station d'épuration.

Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire (76 542.27 euros). Cumulé au résultat reporté au 31.12.2018, le résultat est excédentaire à hauteur de 80 538.88 euros.

II. La section d'investissement

a) Le compte administratif 2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux réseaux eau potable Genêts, vannes de sectionnement et stabilisateurs de pression	173 998.58	Récupération TVA auprès du fermier après travaux	9 581.65
Remboursement d'emprunts	0.00	Subventions (Agence de l'Eau, CD04)	5 998.10
Immobilisations corporelles :	8 826.49	Mise en réserve	50 000.00
Total dépenses réelles	182 815.07	Total recettes réelles	65 579.75
Ecritures d'ordre	26 578.34	Ecritures d'ordre	53 530.02
Total général	209 393.41	Total général	119 109.77

Le résultat de la section d'investissement 2019 est déficitaire (- 90 283.64 euros). Ajouté au résultat reporté des exercices précédents, ce résultat atteint la somme de 782 918.61 euros.

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 36 993.50 euros et en recettes à 355 700.00 euros.

BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre communal d'action sociale d'Aiglun organise des actions en faveur des seniors (65 ans et plus). Il peut néanmoins être saisi pour des demandes d'aide sociale exceptionnelle.

Le nouveau Conseil d'administration s'est réuni le 27 juillet 2020 et décidera des suites à donner aux actions seniors en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée au Covid19, ainsi que des nouvelles actions à mettre en place.

Le budget du CCAS ne comporte pas de section d'investissement. Ses recettes proviennent essentiellement de la subvention communale, du produit des ventes de concessions au cimetière (1/3 du produit) et de dons.

a) Le compte administratif 2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses : sortie, repas annuel des seniors	2 543.00	Produit des ventes de concessions	1 398.02
Secours exceptionnel	1 000.00	Dons	0.00
		Subvention communale	2 753.00
Total général	3 543.00	Total général	4 151.02

Le résultat de l'exercice 2019 est excédentaire (+608.02 euros). Cumulé au résultat reporté au 31.12.2018, le résultat annuel s'élève à 5 655.75 euros.

b) Le budget primitif 2020

Par délibération, le Conseil d'administration a annulé l'organisation de la sortie annuelle des seniors et du repas compte tenu du contexte sanitaire fragilisant les personnes âgées et des mesures sanitaires à respecter. Toutefois, le Conseil d'administration tient à adresser à chaque senior de la Commune un colis de fin d'année afin d'apporter leur soutien aux habitants les plus âgés.

Le budget 2020 a été porté à 11 000 €.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Actions seniors	8 600	Produit des concessions	200
Secours exceptionnels	2 400	Subvention communale	4 945
		Don	200
		Excédent reporté	5 655
Total général	11 000	Total général	11 000

Fait à Aiglun, le 28 juillet 2020

Le maire et président du CCAS,
Michel AUDRAN

